

Affaire suivie par : Lisa Combillet
Tél : 06 63 10 57 08
Courriel : lisa.combillet@developpement-durable.gouv.fr

à Bordeaux, le 6 octobre 2025

Relevé de conclusions

Réunion de concertation Fontaine du 25 septembre 2025 sur le projet de liaison électrique souterraine à 63 000 volts entre l'usine EMME et le poste électrique du PIAN MEDOC

Liste des participants en annexe

Pièce-jointe : support de présentation

Le **25 septembre 2025** à 14h30 s'est tenue à la salle Esprit des Lois de la préfecture de Gironde, sous la présidence de Monsieur Drapé, Secrétaire Général du Préfet de la Gironde, la réunion de concertation relative au projet de liaison souterraine entre l'usine EMME et le poste PIAN MEDOC. La réunion plénière associe, dans le cadre de la concertation Fontaine, les services de l'État, les élus, les collectivités, les associations concernées par le projet et les maîtres d'ouvrage.

Le dossier de concertation a été envoyé aux invités le 6 août 2025 avec le courrier d'invitation à la réunion.

Présentation des modalités de concertation

Monsieur le Secrétaire Général ouvre la séance. En introduction à cette réunion, il rappelle que la concertation continue concernant le projet d'usine est toujours en cours et que le projet a été labellisé PINM (Projet d'Intérêt National Majeur) par décret le 5 septembre dernier. Le déroulement de la réunion du jour est exposé. Il s'agit de valider l'aire d'étude dans un premier temps puis le fuseau de moindre impact du tracé de raccordement du projet.

RTE présente les acteurs du domaine de l'énergie.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine présente les différentes phases de l'instruction du dossier, en particulier celles qui découlent de la circulaire ministérielle du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, dite circulaire Fontaine. La présente réunion, phase préalable aux procédures administratives, a pour objectif de **valider l'aire d'étude du projet ainsi que le fuseau jugé de moindre impact pour le passage de la liaison souterraine entre l'usine EMME et le poste électrique PIAN MEDOC.**

RTE présente les interactions entre les différentes procédures liées à l'usine EMME et à son

raccordement au réseau public de transport d'électricité. RTE précise qu'ils contribuent à l'étude d'impact du projet global.

Présentation du projet et des analyses ayant conduit à l'aire d'étude proposée

RTE présente la structuration du réseau dans la zone ainsi que la solution de raccordement proposée pour l'usine. RTE privilégie un passage sous voirie notamment pour limiter les impacts environnementaux. Le passage de la voie ferrée se fera en sous-œuvre (forage dirigé) après accord de la SNCF.

RTE présente l'organisation du chantier et les contraintes de circulation.

Madame Menaut, représentante de la SEPANSO 33, demande quelle sera l'emprise linéaire du chantier avec les engins.

RTE indique que les contraintes sont différentes selon les zones :

- en centre-ville l'emprise est réduite : 100 à 150 m de long
- en zone sans riverain : jusqu'à 300/400 m

Ces contraintes seront à définir avec les services techniques des mairies et Bordeaux Métropole.

Madame Menaut rappelle l'opposition au projet en indiquant que les riverains vont être très sensibles aux difficultés rencontrées.

RTE indique que dans les zones difficiles (notamment rue de la gare) les circulations alternatives seront assurées par des opérateurs en journée et non pas par des feux, pour optimiser les flux. Aussi RTE précise qu'il n'y aura pas de routes barrées, seulement la mise en place de circulations alternées, sauf contraintes ponctuelles et localisées.

RTE présente l'aire d'étude du projet.

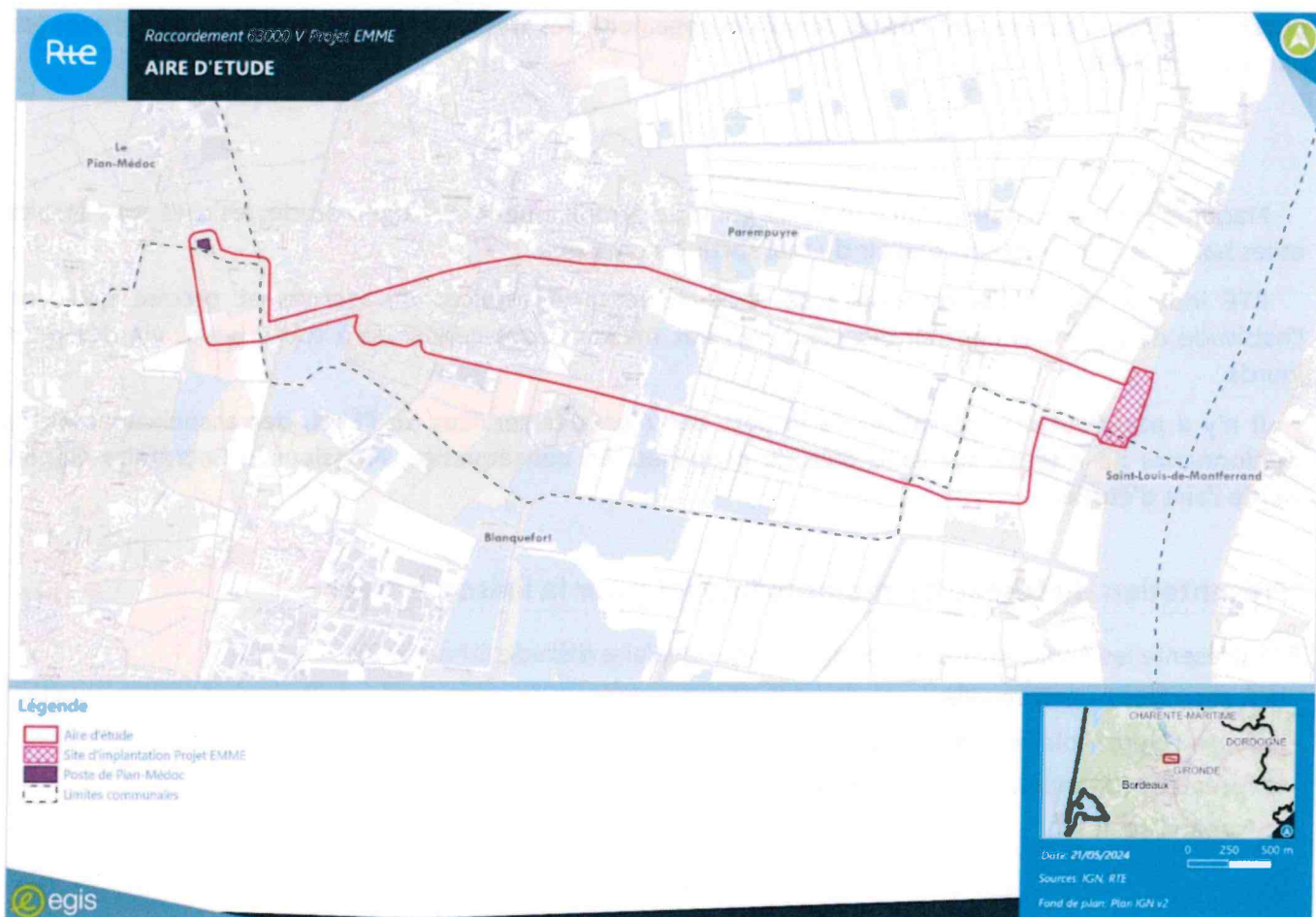
L'aire d'étude couvre les communes de Blanquefort, Le-Pian-Médoc et Parempuyre.

L'aire d'étude est limitée :

- A l'Ouest et à l'Est : respectivement par le poste PIAN MEDOC et l'usine EMME ;
- Au Nord : par l'évitement des zones humides ;
- Au Sud : par le site classé aux monuments historiques du Château Pichon.

Il y a un goulot d'étranglement au niveau du passage de la voie ferrée, car les solutions de passage sont très limitées du fait des contraintes techniques imposées par la SNCF.

RTE décrit l'état initial de l'environnement de l'aire d'étude. Les plus gros enjeux se situent au niveau des cours d'eau donc l'objectif était de limiter les traversées de cours d'eau. Certaines zones ne peuvent pas être traversées au Nord, car ce sont des zones de compensations écologiques. Il y a présence de plusieurs zones remarquables au sein de l'aire d'études : des ZNIEFF et une zone Natura 2000.



Carte 1 : Limites de l'aire d'étude proposée

Les échanges sur l'aire d'étude proposée

Monsieur le Secrétaire Général demande s'il y a des remarques ou des questions sur l'aire d'étude.

Madame Menaut, représentante de la SEPANSO 33, demande si le fait qu'une seule aire d'étude soit présentée est liée à la rentabilité du projet.

RTE indique que le coût entre effectivement en compte pour éviter de trop rallonger le raccordement. L'aire d'étude doit être la plus optimale techniquement et économiquement.

Madame Menaut demande comment est financé le raccordement.

RTE indique que c'est à 70 % EMME et à 30 % le TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) qui est fixé par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie). Le TURPE permet également d'assurer l'exploitation, maintenance et le développement du réseau. Le TURPE est financé par tous les consommateurs d'électricité à travers leur facture, et le sera aussi par l'usine EMME une fois mise en service.

Monsieur Meilhan-Bordes, représentant de la SEPANSO 33, s'étonne que l'on autorise le raccordement avant que le projet EMME ne soit lui-même autorisé. Il s'étonne de voir des travaux RTE prévus en 2026.

Monsieur Derveaux, chef de l'UD 33, précise que côté ICPE l'enquête publique est prévue pour la fin d'année donc l'autorisation interviendrait au plus tôt au cours du 1^{er} semestre 2026.

RTE indique qu'ils ne commenceront pas les travaux de raccordement tant que l'usine n'est pas autorisée. Le planning indiqué dans le diaporama est prévisionnel, il est dépendant des autorisations et

potentiels recours concernant l'usine. Aussi, l'engagement des travaux est soumis à versement d'acompte par le client EMME.

Madame Menaut signale qu'au niveau du goulot d'étranglement de l'aire d'étude, les rues sont étroites et les habitants sont inquiets d'avoir du mal sortir de chez eux.

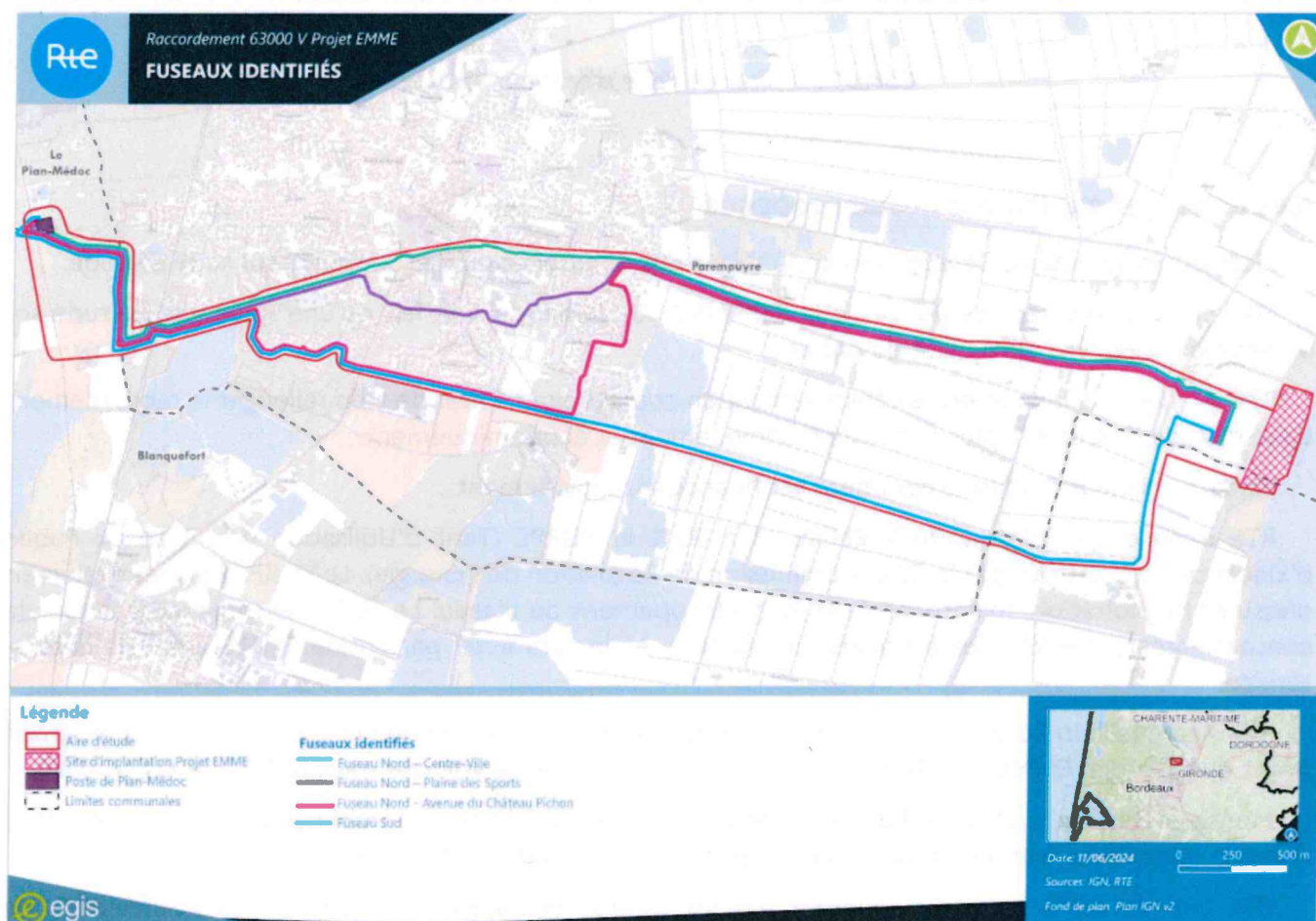
RTE indique qu'ils laisseront un accès aux résidents et services de secours et précise qu'ils ont l'habitude de gérer ces contraintes. Les accès aux maisons sont conservés à toute heure via des ponts lourds.

Il n'y a pas d'autre observation de la part des élus, des services de l'État, des associations et des gestionnaires de réseaux sur l'aire d'étude proposée. En conséquence, Monsieur le Secrétaire Général valide l'aire d'étude.

Présentation du fuseau de moindre impact pour la liaison à créer

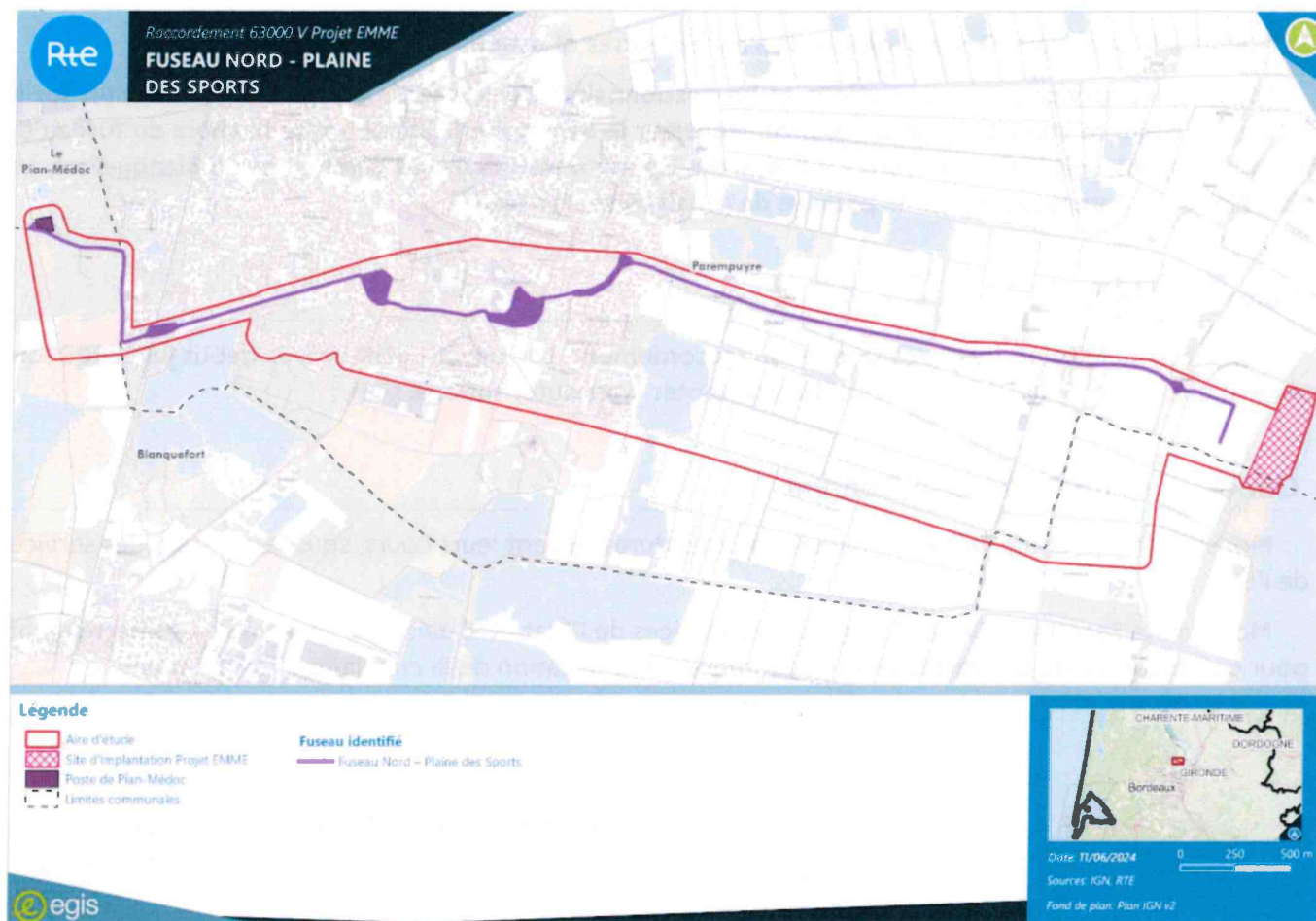
RTE présente les 4 fuseaux identifiés à l'intérieur de l'aire d'étude (cf carte 2):

- le fuseau Nord – centre-ville
- le fuseau Nord – plaine des sports
- le fuseau Nord – avenue du château Pichon
- le fuseau Sud



Carte 2 : Position des fuseaux envisagés

Suite à la présentation des contraintes et aux échanges avec les principaux acteurs locaux, RTE propose de retenir le fuseau Nord – Plaine des Sports pour le passage de la future liaison électrique.



Carte 3 : Fuseau de moindre impact proposé pour la concertation

RTE présente plus en détail le fuseau de moindre impact proposé.

Les échanges sur le fuseau de moindre impact

La DREAL présente les avis reçus par écrit avant la réunion de concertation (cf. Annexe 2).

Monsieur le Secrétaire Général demande s'il y a des remarques ou des questions sur le fuseau de moindre impact.

Madame Menaut, représentante de la SEPANSO 33, demande si le passage de la liaison se fera dans le fossé ou sous voirie dans la rue des Palus.

RTE indique que la liaison passera uniquement sous voirie et qu'une barrière anti-amphibien sera mise en place pour éviter qu'ils tombent dans les tranchées.

Madame Menaut demande si l'étude d'impact de cette liaison a été réalisée.

RTE indique que la partie sur la liaison électrique a bien été introduite dans l'étude d'impact du projet EMME, conformément à la notion de projet.

Madame Menaut demande s'il y aura un avis de l'autorité environnementale.

Monsieur Derveaux, chef de l'UD33, confirme qu'il y aura bien un avis de l'autorité environnementale.

Monsieur Garbaye, représentant du SDIS 33, signale que le SDIS a besoin d'une bande de 3 m de large pendant les travaux pour laisser le passage à leurs véhicules et demande à être informé du début des travaux et de l'évolution du chantier.

RTE en prend bonne note.

Monsieur le Secrétaire Général demande s'il y a d'autres questions ou remarques.

Les élus, les services, les associations et les gestionnaires de réseaux n'ont plus d'observation sur le fuseau de moindre impact. En conséquence, Monsieur le Secrétaire Général arrête le choix du fuseau de moindre impact, soit le fuseau Nord – « Plaine des Sports » traversant les communes de Blanquefort, Le-Pian-Médoc et Parempuyre pour le passage de la liaison souterraine.

Suite du projet

RTE présente le calendrier prévisionnel du raccordement. Les travaux sont prévus début juin 2026 sous réserve que l'usine EMME et RTE aient obtenus toutes leurs autorisations.

Conclusions du Secrétaire Général

Monsieur le Secrétaire Général indique les procédures suivent leurs cours, sous le contrôle des services de l'État.

Monsieur le Secrétaire Général remercie les services de l'État, RTE ainsi que l'ensemble des participants pour cette réunion de concertation qui s'est tenue en application de la circulaire dite « Fontaine ».

Pour le préfet de la Gironde et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture de Gironde

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

François DRAPÉ

François DRAPE

Annexe 1 : Liste des participantes et participants

- CENTOFANTI Marion, Chargée de mission énergie à la DREAL
- COMBILLET Lisa, Chargée de mission énergie à la DREAL
- DERVEAUX Georges, chef de l'UD33
- DRAPE François, Secrétaire Général de la préfecture de Gironde
- DUBOIS DECOOL Sylvie, représentante de l'usine EMME
- ENAULT Benjamin, représentant de l'usine EMME
- FRAIGNEAU Brendon, directeur des services techniques de la ville de Parempuyre
- GARBAYE Laurent, SDIS 33
- LABARRERE Yannick, Fédération des chasseurs de Gironde
- LE BROUSTER Emeric, Responsable de projet RTE
- MEILHAN BORDES Bruno, Administrateur Sepanso Gironde
- MENAUT Sabine, Administratrice Sepanso Gironde
- PIETTE Kilian, Chargé d'études concertation/environnement RTE

Annexe 2 : synthèse des avis reçus préalablement à la réunion

Ces avis ne remettent pas en causes les échanges en séances.

- SFR

« L'aire d'étude traverse notre réseau qui dessert la commune venant de Blanquefort. Néanmoins notre réseau étant peu dense sur la commune, les conflits seront limités. »

- Terega

« Le projet n'impactera pas notre réseau de canalisation de transport de gaz naturel à haute pression. »